

le diplôme Académique (Certificat d'enseignement); huit dollars (\$8.00) pour le diplôme de Lauréat; six dollars (\$6.00) pour le diplôme de la classe Supérieure; cinq dollars (\$5.00) pour le diplôme de la classe Moyenne; quatre dollars (\$4.00) pour le diplôme de la classe Elémentaire.

Chaque corps de musique et chaque société chorale doivent se faire inscrire de la même manière, et payer un honoraire de dix dollars (\$10.00) pour leur inscription.

MEDAILLES

Une médaille d'or et une médaille d'argent, seront octroyées aux deux Lauréats qui auront obtenu le plus grand nombre de points au-dessus de 90.

DIPLOMES.

Les diplômes sont octroyés par le conseil, sur le rapport des juges, aux candidats heureux dans les différentes classes.

Le titre de Lauréat et le diplôme Académique (Certificat d'enseignement) sont également conférés de la même manière, par le Conseil.

Les diplômes sont signés par le président, contresignés par le secrétaire et revêtus du sceau de l'Académie.